



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 4 mars 2019

Président : Sébastien Bailly

Préavis municipal N° 2019-01

Relatif à

Une demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble d'occupation mixte, commerce et habitation.

Le conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2019-01 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission des finances et de la commission ad'hoc ;

Amendement :

Point 1 : D'accorder à la municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 20'000.- pour le crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble **en partie significative en bois** d'occupation mixte, commerce et habitation.

Décide d'accepter le préavis N° 2019-01 tel qu'amendé :

1. D'accorder à la municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 20'000.- pour le crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble en partie significative en bois d'occupation mixte, commerce et habitation ;
2. D'utiliser prioritairement les fonds propres de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
3. D'amortir cet investissement par la compte n° 3541.330 sur une période de 30 ans, la première fois au budget de l'année qui suivra la clôture du projet ;
4. D'amortir ce montant par le compte de fonctionnement en cas de refus du projet.

Au nom du Conseil communal de Bottens

Le Président

Sébastien Bailly



La Secrétaire

Audrey Kalbfuss



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 4 mars 2019

Président : Sébastien Bailly

Préavis municipal N° 2019-02

Relatif au

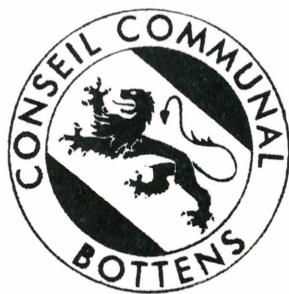
Règlement de Police Communal

La Municipalité de Bottens décide de retirer le préavis municipal N° 2019-02.

Au nom du Conseil communal de Bottens

Le Président

Sébastien Bailly



La Secrétaire

Audrey Kalbfuss



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 4 mars 2019

Président : Sébastien Bailly

Préavis municipal N° 2019-03

Relatif au

Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

La Municipalité de Bottens décide de retirer le préavis municipal N° 2019-03.

Au nom du Conseil communal de Bottens

Le Président

Sébastien Bailly



La Secrétaire

Audrey Kalbfuss